

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 29 février 2016**CP2016_02_10
id. 2318

L'an deux mille seize le vingt neuf février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT
1571 ROUTE DE LA VITARELLE,
COMMUNE DE MONTAUBAN

Une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS, concernant l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement situé 1571 route de la Vitarelle à Montauban est soumise à l'examen de la Commission Permanente.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 161 063 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt libre 30 ans	125 700,00 €
* Fonds propres (compris intérêts préfinancement)	35 363,00 €
Total	161 063,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 125 700 €.

Les conditions actuelles de ce prêt libre à réaliser auprès du Crédit Foncier de France sont les suivantes :

Prêt Libre à taux fixe	
- Montant	125 700,00 €
- Montant de la garantie	50 280,00 €
- Durée totale du prêt	30 ans (amortissement)
- Faculté de remboursement anticipé	Indemnité égale à 3 % des sommes remboursées par anticipation
- Taux d'intérêt	Taux fixe issu de la cotation taux swap de marché + marge de 1,30 %
- Amortissement progressif	Fixé « ne varietur » selon principe des échéances constantes
- Périodicité des échéances	Annuelles
- Conditions particulières	- Frais de dossier : 800 € - Indemnité de remboursement anticipé de 3 % du capital remboursé par anticipation et frais de gestion de 1 % du capital restant dû avant remboursement avec un minimum de 800 € et un maximum de 3 000€

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 50 280 €, soit 40 % d'un montant global de 125 700 €, le Grand Montauban, Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 17 décembre 2015.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'acquisition-amélioration d'un logement 1571 route de la Vitarelle à Montauban, la garantie du Département à hauteur de 40 % soit 50 280 €, selon les conditions du prêt susvisées ;
- Précise que le Grand Montauban, Communauté d'Agglomération se porte garant à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 17 décembre 2015 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et le contrat de prêt correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC